Informations de base

2025/2057(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Stratégie de l'UE en faveur des droits des personnes handicapées après 2024 **Subject** 1.20.02 Droits sociaux et économiques 4.10.06 Personnes handicapées 4.10.08 Egalité de traitement des personnes, anti-discrimination	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	ESTARÀS FERRAGUT Rosa (EPP)	20/02/2025
	Rapporteur(e) fictif/fictive GOMES Isilda (S&D) DAUCHY Marie (PfE) GEMMA Chiara (ECR) DEVAUX Valérie (Renew) LANGENSIEPEN Katrin (Greens/EFA) ARVANITIS Konstantinos (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
SANT Santé publique	GEORGIOU Giorgos (The Left)	07/04/2025
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	KELLER Fabienne (Renew)	23/04/2025
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	PRINCI Giusi (EPP)	20/02/2025
PETI Pétitions	SZEKERES Pál (PfE)	25/03/2025

Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Justice et consommateurs	LAHBIB Hadja

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/03/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/10/2025	Vote en commission		
30/10/2025	Dépôt du rapport de la commission	A10-0211/2025	
26/11/2025	Débat en plénière		
27/11/2025	Décision du Parlement	T10-0308/2025	Résumé
27/11/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2025/2057(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/10/02338

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE773.058	24/04/2025	
Amendements déposés en commission		PE774.260	22/05/2025	
Amendements déposés en commission		PE774.261	22/05/2025	
Avis de la commission	SANT	PE773.243	11/07/2025	
Avis de la commission	PETI	PE773.084	17/07/2025	
Avis de la commission	LIBE	PE773.201	17/07/2025	
Avis de la commission	FEMM	PE771.962	18/07/2025	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0211/2025	30/10/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0308/2025	27/11/2025	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2026)05-28	28/05/2026	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
SZEKERES Pál	Rapporteur(e) pour avis	PETI	28/10/2025	Fogyatékosok Országos Diák-, Verseny- és Szabadidősport Szövetsége
SZEKERES Pál	Rapporteur(e) pour avis	PETI	28/10/2025	Egymásért-Közösen Mozgáskorlátozottak Egyesület
SZEKERES Pál	Rapporteur(e) pour avis	PETI	28/10/2025	AUTLAKSZ Lakhatási Szövetség az Autista Emberekért
SZEKERES Pál	Rapporteur(e) pour avis	PETI	28/10/2025	Mozdulj Csengével Egyesület
SZEKERES Pál	Rapporteur(e) pour avis	PETI	28/10/2025	Mozgássérült Emberek Önálló Élet Egyesülete
SZEKERES Pál	Rapporteur(e) pour avis	PETI	27/10/2025	ÉFOÉSZ Heves Megyei Közhasznú Egyesülete
SZEKERES Pál	Rapporteur(e) pour avis	PETI	27/10/2025	Fogyatékkal Élők Heves Megyei SPortszövetsége
SZEKERES Pál	Rapporteur(e) pour avis	PETI	27/10/2025	Caireen Alapítvány
SZEKERES Pál	Rapporteur(e) pour avis	PETI	27/10/2025	BEN–Autista Gyermekekért Egyesület
SZEKERES Pál	Rapporteur(e) pour avis	PETI	27/10/2025	Vakok és Gyengénlátok Heves Megyei Egyesülete
GOMES Isilda	Rapporteur(e) fictif/fictive	EMPL	02/09/2025	Culturgest
DEVAUX Valérie	Rapporteur(e) fictif/fictive	EMPL	16/07/2025	Association francophone des femmes autistes
GOMES Isilda	Rapporteur(e) fictif/fictive	EMPL	14/07/2025	European Union Agency for Fundamental Rights
DEVAUX Valérie	Rapporteur(e) fictif/fictive	EMPL	02/07/2025	UNAPEI
GOMES Isilda	Rapporteur(e) fictif/fictive	EMPL	13/05/2025	European Disability Forum
PRINCI Giusi	Rapporteur(e) pour avis	FEMM	28/04/2025	European Disability Forum
PRINCI Giusi	Rapporteur(e) pour avis	FEMM	07/04/2025	EUROPEAN NETWORK ON INDEPENDENT LIVING BRUSSELS
DEVAUX Valérie	Rapporteur(e) fictif/fictive	EMPL	24/03/2025	European Disability Forum
DEVAUX Valérie	Rapporteur(e) fictif/fictive	EMPL	24/03/2025	Disability Support Europe
GOMES Isilda	Rapporteur(e) fictif/fictive	EMPL	19/02/2025	Disability Support Europe

Autres membres

Transparence

Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
SIPPEL Birgit	24/09/2025	Hauptvertrauensperson der Menschen mit Schwerbehinderungen - Ministerium des Innern und für Sport Rheinland-Pfalz

Stratégie de l’UE en faveur des droits des personnes handicapées après 2024

2025/2057(INI) - 27/11/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 490 voix pour, 9 contre et 109 abstentions, une résolution sur la stratégie de l’UE en faveur des droits des personnes handicapées après 2024.

Évaluation de la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030

Tout en notant que la stratégie 2021-2030 a remédié à la plupart des lacunes recensées dans la stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées, le Parlement a invité la Commission à proposer **une définition commune du «handicap»** à l’échelle de l’Union conforme à la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH), afin de garantir que tous les citoyens de l’Union, quel que soit leur type de handicap, bénéficient de droits égaux.

Le Parlement a souligné que, dans toute l’Europe, les personnes handicapées, **en particulier les femmes et les filles handicapées** ainsi que les personnes ayant des besoins d’assistance importants, se heurtent encore à des **obstacles considérables** en ce qui concerne le respect de leurs droits fondamentaux. De plus, il reste nécessaire de poursuivre les efforts pour combler les lacunes qui subsistent dans la libre circulation des personnes handicapées et la reconnaissance mutuelle de leurs droits dans l’Union.

Pour atteindre l’objectif de l’Union de réduire d’au moins 15 millions le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d’exclusion sociale, il est nécessaire **d’augmenter le taux d’emploi des personnes handicapées**. La Commission et les États membres sont invités à s’attaquer au problème de la sous-représentation disproportionnée des personnes handicapées sur le marché du travail en introduisant des mesures spécifiques.

Le Parlement s’inquiète du fait que, malgré les progrès accomplis sur le plan stratégique, les personnes handicapées **soient laissées pour compte à de nombreux égards**, continuent d’être victimes d’exclusion dans divers domaines et soient souvent privées de l’égalité d’accès aux libertés quotidiennes et à la mobilité dont jouissent d’autres citoyens de l’Union, comme de leur droit à une pleine participation politique. Il estime que plusieurs volets de la stratégie demeurent insuffisamment pris en compte, notamment l’égalité d’accès à la protection sociale, aux soins de santé et d’accueil, aux transports, à l’éducation, à l’accessibilité numérique et au logement, ainsi que le développement de nouvelles compétences et l’accès à des emplois de qualité. Il déplore l’absence d’initiatives phares en matière d’égalité d’accès et de non-discrimination.

Les députés demandent à la Commission de réaliser une **évaluation globale à mi-parcours** de la stratégie ainsi que la mise en place de mécanismes assurant que toute nouvelle proposition législative ou politique respecte la CNUDPH.

Appel en faveur d’une stratégie actualisée pour après 2024

Le Parlement invite la Commission à présenter sans tarder une stratégie actualisée pour 2025-2030 en faveur des droits des personnes handicapées, comportant **des initiatives phares ambitieuses et des mesures concrètes** afin de combler les lacunes restantes. La stratégie post-2024 devrait améliorer l’ensemble des mécanismes participatifs de l’Union en matière de législation, de politiques et de programmation, afin qu’ils soient pleinement représentatifs et accessibles aux personnes handicapées.

Les députés demandent que les droits des personnes handicapées soient intégrés dans le règlement fixant le cadre financier pluriannuel pour l’après-2027 et que le **FSE+** contribue à la réalisation de la stratégie européenne en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030.

Accessibilité

Le Parlement appelle à renforcer les politiques européennes d’accessibilité pour garantir la pleine participation des personnes handicapées. Il demande, entre autres, de:

- renforcer AccessibleEU en le dotant d’une agence permanente de régulation,

- garantir que les nouvelles technologies, y compris les dispositifs médicaux et les outils fondés sur l’IA, soient conçues pour être accessibles,

- proposer une législation instaurant un véritable marché unique des dispositifs et technologies d’assistance,

- d’assurer une mise en œuvre complète et rapide de la directive relative à l’accessibilité des sites internet et de l’acte législatif européen sur l’ accessibilité,

- garantir une communication accessible dans les soins de santé pour les personnes sourdes, malentendantes et sourdes-aveugles,

- veiller à ce que la numérisation, notamment dans les services bancaires et les services publics, n’entraîne pas de régression en matière d’ accessibilité,

- renforcer et harmoniser les programmes de dépistage néonatal,

- appliquer pleinement les exigences d'accessibilité prévues par le droit de l'Union et réviser l'acquis en matière d'accessibilité des infrastructures et matériels de transport ferroviaire, routier, aérien et maritime,

- veiller à ce que les informations relatives aux services publics, à la santé, à l'éducation, à l'emploi et aux programmes financés par l'Union soient pleinement accessibles aux personnes handicapées,

- instaurer des sanctions et de mesures dissuasives à l'encontre des autorités publiques et des acteurs privés qui ne respectent pas les obligations de l' Union en matière d'accessibilité.

Qualité de vie décente et vie autonome

Le Parlement souligne la nécessité de garantir une vie autonome et une qualité de vie décente aux personnes handicapées. Il appelle à renforcer l' éducation inclusive, les aménagements raisonnables et la participation des jeunes handicapés aux programmes de mobilité, tels qu'Erasmus+. Il insiste sur le soutien aux aidants au moyen d'une nouvelle initiative phare, la reconnaissance des droits liés au handicap, la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, l'harmonisation de la reconnaissance des troubles neurologiques graves, l'établissement d'une garantie pour l'emploi et les compétences financée par l'Union, un accès égal à des stages et des apprentissages rémunérés et de qualité, la participation à la vie culturelle, éducative et sportive.

Égalité d'accès et non-discrimination

Face aux difficultés auxquelles sont confrontées les femmes et les filles handicapées, le Parlement appelle à promouvoir l'égalité des chances pour les femmes handicapées. Il invite la Commission et les États membres à lutter contre l'invisibilité de la violence à l'égard des femmes et des filles handicapées et rappelle la nécessité de donner de la visibilité aux droits des femmes handicapées et à leur rôle en tant que participantes actives à la société. La Commission et les États membres sont invités à i) s'attaquer, à l'échelle de l'Union européenne, aux obstacles qui empêchent les femmes, dans toute leur diversité, d'accéder à des services de soins de santé et d'accueil de haute qualité, ii) redoubler d'efforts pour lutter contre les discriminations à l'égard des femmes handicapées, qui continuent d'être confrontées à des taux de chômage élevés et d'être moins bien rémunérées.